

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1600

31 juillet 2007

SOMMAIRE

Amaranth Advisors (Luxembourg) S.à r.l.	Hunter's Participations S.A	76794
	Immocemi S.A	76754
André & André S.à r.l	Ingénierie Technique et Financière S.à r.l.	
Ansbacher Group Holdings Limited 76789		76788
Atlantic Invest S.A	Insinger de Beaufort (Luxembourg) S.A.	
BII Investimentos International S.A 76775		
Brasserie-Bistrot LE TROQUET Sàrl 76791	IPIC Luxembourg	
Bureau S.A	IT Investments S.à r.l	76792
Café du Passage Sàrl	Ixos Management S.A	76797
Carlyle (Luxembourg) Participations 1 Sàrl	Jean Wagner S.A	76798
76773	Jonquille Holding S.A	76793
CBS Worldwide LLC (Luxembourg) S.C.S.	Marenostrum Holding S.A	76794
	Marenostrum Holding S.A	76795
Clearstream Banking S.A	Marenostrum Holding S.A	76795
Clearstream International	Master Import, s.à r.l	76797
CLS Summit Alternative Fund76773	Mirabelle Holding S.A	
Dolphin International Investments (Lux)	MM Invest S.A. Holding	
S.A	M.M. Promotions S.A	
Edil International S.A	Nabors Offshore Americas Sàrl	76794
El Boustan S.à r.l	Naturwerk S.A	76793
Eldorado S.A	New PEL S.à r.l	
Elektro Born A.G	NGH Luxembourg S.à r.l	
Emil S.A	Nicko et Cie S.A	
Entreprise EWEN Victor et Fils S.à r.l 76790	PM Promotions S.A	
Eruti GmbH	Primecite Property S.A	
Europarc Dreilingen A3 S.A	Priwotag AG	
EUROP ASSISTANCE Société d'assistan-	QNB International Holdings Limited	
ce	Realpromo S.A	
FDV Venture	Selva S.A	
Financière de l'Alzette S.A	Serifali JV S.à r.l.	
Fläkt Woods (Luxembourg) Sàrl76772	STP Software International S.A	
Geofelt	Trefinance S.A	
Glanbia Luxembourg S.A 76795	Weyer Luxembourg S.A	
Grand Garage Scholer, succ. Charles Steinmetz et fils	World Directories S.à r.l.	
Holding Kirchberg S.à r.l		
LIGHT DESCRIPTION ACATIL SERVICE STORE		



Immocemi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 48.614.

Extrait des résolutions prises a la réunion du Conseil d'Administration du 23 mai 2007

Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074188/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07405. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Serifali JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker. R.C.S. Luxembourg B 123.704.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of May,

before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of SERIFALI JV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.704, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 17 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company) number 424 on 22 March, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) were amended pursuant to a deed of the same notary Schwachtgen on 21 February 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1) BABCOCK & BROWN (SERIFALI) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.320 (BB),

hereby represented by Benoît Charpentier, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 May 2007,

2) LAREF SERIFALI EHF, a private limited company incorporated and organised under the laws of Iceland, with registered office at Sudurlandsbraut 12, 108 Reykjavik, Iceland, registered with the Icelandic Company Register (LAREF),

hereby represented by Benoît Charpentier, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 May 2007,

3) URBAN EXPOSURE INSAAT ANONIM SIRKETI, a joint-stock company incorporated and organized under the laws of Turkey, with registered office at Buyukdere Cad. Metrocity Is Merkezi C Blok Kat:7 Daire:25 Levent Istanbul, registered under number 593056 (UE),

hereby represented by Benoît Charpentier, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 May 2007, which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Meeting has requested the undersigned notary to record:

- I. That BB is the sole shareholder of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Creation of classes of shares;
- 2. Reclassification of the existing shares;
- 3. Acknowledgment by the Meeting of three (3) transfers of shares;
- 4. Restatement of the Articles;
- 5. Acknowledgment and acceptance of the resignation of Mr Yves Elsen and Nicolas Comes as managers of the Company;
- 6. Discharge (quitus) to the above resigning managers for the performance of their duties from the date of their respective appointment until the date of their respective resignation;



- 7. Designation of Mr Serge Morel and Mr Mark Dunstan as class A managers;
- 8. Appointment of 2 class A managers;
- 9. Appointment of 2 class B managers;
- 10. Appointment of 1 class C manager;
- 11. Miscellaneous.
- III. That Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

BB resolves to create three (3) classes of shares to say shares of class A, shares of class B, shares of class C.

Second resolution

BB resolves to reclassify the four thousand (4,000) existing ordinary shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each as follows:

- two thousand one hundred and sixty (2,160) class A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;
- one thousand four hundred and forty (1,440) class B shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;
- four hundred (400) class C shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge the following share transfer agreements:

- BB transfers one thousand four hundred and forty (1,440) class B shares and one hundred sixty (160) class C shares to LAREF, here represented by Benoît Charpentier, which accepts it, at a price agreed between the parties, receipt whereof is hereby acknowledged, excluded from the undersigned notary's accounts.
- BB transfers two hundred and forty (240) class C shares to UE, here represented by Benoît Charpentier, which accepts it, at a price agreed between the parties, receipt whereof is hereby acknowledged, excluded from the undersigned notary's accounts.
- -LAREF transfers one hundred and sixty (160) class C shares to UE, here represented by Benoît Charpentier, which accepts it, at a price agreed between the parties, receipt whereof is hereby acknowledged, excluded from the undersigned notary's accounts.

Then, Mark Dunstan and Serge Morel, here represented by Benoît Charpentier, by virtue of a proxy given on 10 May 2007, acting in their capacity as managers of the Company SERIFALI JV S.à r.l., declare to accept these transfers of shares in the name and on behalf of the Company, according to Article 1690 of the Civil Code.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to such transfers, as follows:

BB	 2,160 class A shares
LAREF	 1,440 class B shares
UE	 400 class C shares

Fourth resolution

The Meeting resolves to restate the Articles so that they shall henceforth read as follows:

«I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name SERIFALI JV S.à r.l. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.



Art. 3. Object.

- 3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by two thousand one hundred sixty (2,160) class A shares, one thousand four hundred forty (1,440) class B shares, four hundred (400) class C shares in registered form having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 5.3 Without prejudice to any agreement which might be entered into among the shareholders from time to time, if the Company issues to a shareholder any new shares of its relevant class or any other securities, each other shareholder shall have a right, exercisable immediately, to subscribe for a number of new shares of its relevant class or of such other securities proportionate to its shareholding in the Company at the same subscription price. The Company shall notify the other shareholders, at least 5 (five) business days prior to any subscription, of the date of such subscription and the number of shares to be issued.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in accordance with and subject to any agreement which might be entered into among the shareholders from time to time.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 6.3. Any transfer of shares from any of the class A shareholders and class B shareholders which is not a transfer to an affiliate of the class A shareholders or of the class B shareholders, shall be subject to a pre-emptive right in favour of all other shareholders (the Other Shareholders) in proportion to their respective shareholding in accordance with the terms and conditions set out below:
- a) Any class A shareholder or class B shareholder who wishes to transfer his shares (the Offering Shareholder) shall notify as soon as possible the Other Shareholders at the address mentioned in the register of shares about the contemplated transfer. The notice shall be sent by registered letter with indication of the number of shares the Offering Shareholder intends to transfer, the identity and the address of the prospective transferee(s), and, the price or the value of the shares (the Price) agreed by the parties to the proposed Transfer and all other terms and conditions of the planned transfer (the Transfer Notice). The Transfer Notice shall constitute an irrevocable offer.



- b) From the date of the Transfer Notice, the Other Shareholders shall have the right to exercise their pre-emptive rights in proportion to their respective shareholding within fifteen (15) business days following the receipt of the Transfer Notice with respect to the shares which the Offering Shareholder intends to transfer.
- c) The Other Shareholders, who wish to exercise their pre-emptive rights, shall notify the Offering Shareholder (at the address mentioned in the register of shares) by registered letter with indication of the number of shares in respect of which they exercise their pre-emptive rights. The pre-emptive right shall be deemed to have been exercised on the date of the mailing of such letter.
- d) If the pre-emptive rights have been exercised with respect to a total number of shares smaller than the number of shares offered, the Other Shareholders who have exercised their pre-emptive rights with respect to the shares are entitled to exercise their pre-emptive rights for the remaining shares under the same conditions as the first pre-emptive right but can bid for any number of shares (Second Pre-emptive Right). The Other Shareholders who wish to exercise their Second Pre-emptive Right, shall notify the board of managers (at the registered office of the Company) and the Offering Shareholder (at the address mentioned in the register of shares) by registered letter within fifteen (15) business days of the despatch by the board of managers of a notice to the Other Shareholders regarding the existence of shares to which the Second Pre-emptive Right shall apply.
- e) If, after the exercise of the Second Pre-emptive Right, not all the shares can be transferred, the pre-emptive right will not be considered to be exercised with respect to the relevant shares and the Offering Shareholder may transfer such shares under the terms and conditions indicated in the Transfer Notice, subject to the transferee being a reputable and transparent person and the Other Shareholders shall vote their shares in the Company to give effect to such transfer.
- f) The payment of the price or, as the case may be, the consideration for the shares to be transferred as a result of the exercise of the pre-emptive right and the Second Pre-emptive Right and the Transfer of the Shares shall take place simultaneously within fifteen (15) Business Days following the exercise of the pre-emptive right, without interest.
- 6.4. Without prejudice to any agreement which might be entered into among the shareholders from time to time, the class C shareholders cannot transfer their shares in the Company without prior consent of the class A shareholders and the class B shareholders.
- 6.5. Without prejudice to Article 6.3 above, a class A shareholder or a class B shareholder (a Selling Investor) who wishes to transfer any of its shares, in respect of which shares the Other Shareholders have not exercised their preemptive right(s) under Article 6.3, to a third party (i.e. a party which is not a shareholder or an affiliate of the class A shareholder or of the class B shareholder), shall, when negotiating with such third party, ensure that the other class A shareholder or class B shareholder (the Non-Selling Investor) is entitled, but not obliged, to transfer a pro-rata portion of its shares at the same price per share and on same or no less favourable terms. The Selling Investor shall provide the Non-Selling Investor with written notice of the terms and conditions of such proposed transfer and the identity of the proposed transferee as soon as possible. The Non-Selling Investor receiving such notification shall respond to the Selling Investor within fifteen (15) business days in writing indicating whether or not such Non-Selling Investor is willing to exercise its rights under this Article 6.5. The closing of any transaction pursuant to this Article 6.5 shall be held at such time and place as the Selling Investor shall reasonably specify (but in no event sooner than fifteen (15) business days after the delivery of the initial notice of sale referred to in this Article 6.5 and the Selling Investor shall make such representations and warranties and execute such documents as are customary for similar transactions on the basis that the Investors are treated equally. The sale by the Selling Investor shall not be completed until the sale by the accepting Non-Selling Investor is completed.
- 6.6. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with Article 1690 of the civil code.

Any further transfer of shares is further subject to any agreement which might be entered into among the shareholders from time to time.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

- 6.7. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
 - 6.8. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The board of managers of the Company shall consist of seven (7) members, four (4) of whom shall be appointed by the shareholders among candidates nominated by the class A shareholders (the Class A Managers), two (2) of whom shall be appointed by the shareholders among candidates nominated by the class B shareholders (the Class B Managers) and one (1) of whom shall be appointed by the shareholders among candidates nominated by the class C shareholders (the Class C Managers).

The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

The class A shareholders shall be entitled to request the removal of the Class A Managers, the class B shareholders shall be entitled to request the removal of the Class B Managers and the class C shareholders shall be entitled to request



the removal of the Class C Managers, in each case, to the general meeting and the shareholders shall vote their shares in the Company accordingly.

In the event of a vacancy in the office of a manager for any reason (including removal pursuant to the preceding paragraph), the vacancy shall be filled, as promptly as practical, by the general meeting of the Company in accordance with this Article 7.1. The shareholders shall each take all necessary steps, including voting their shares at any general meeting of the Company, to cause any such replacement manager to be elected to the board of managers of the Company as promptly as practical.

If a shareholder who nominated representatives on the board of managers ceases to be a shareholder, such shareholder shall request the immediate removal of such managers.

The board of managers will appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company. The chairman will be appointed on a revolving six month basis among the Class A Managers and the Class B Managers. The chairman shall not have any casting vote.

Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with Article 10.1 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers of the Company shall meet upon call by the chairman or by any Class A Manager or Class B Manager, at the place indicated in the notice of the meeting which shall, in principle, be in Luxembourg. The Parties agree that the board of managers shall meet monthly or as otherwise agreed by the class A shareholders and class B shareholders. Each shareholder will bear the costs for attendance and duties of the manager(s) of its class.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such written notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any member of the board of managers may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another manager as his or her proxy.
- 9.5. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communication whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.
- 9.6. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Managers that have a conflict of interest in respect of a particular resolution shall not be entitled to vote on such resolution. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast provided that the following decisions require the approval of at least a Class A Manager and a Class B Manager unless otherwise provided in the development budget approved by the board of managers and/or the shareholders:
- a) decisions to grant any option to subscribe for shares or to issue any equity or debt instruments or other securities (convertible or not) of the Company;
- b) decisions to pay, make or declare any dividend or other distribution in cash or in specie out of the Company's profits, assets or reserves;
 - c) decisions on the appointment or removal of auditors of the Company;
 - d) decisions on any remuneration or other payment to the Managers;
- e) decisions to introduce any change to the funding structure of the development of the SERIFALI residential properties in Istanbul;
 - f) decisions to redeem any shares to the extent permitted by Law and the Articles;
 - g) decisions to approve, amend or update the development budget;
- h) decisions to cause the Company's subsidiaries to dispose, pledge or otherwise encumber all or any part of its properties;
 - i) decisions to enter into any contract or transaction involving the Company's commitment of USD 50,000.- or more;



- j) decisions to initiate or settle any litigation or arbitration, compromising or disposing of any claims involving amounts of USD 50,000.- or more;
- k) decisions to take or permit the taking of any steps to have the Company voluntarily wound up or dissolved or liquidated;
- I) decisions to enter into any contract or agreement between the Company and any of the A shareholders and B shareholders or their Affiliates;
- m) decisions to modify or amend or cause to be modified or amended any promise to sell agreement or the marketing and pre-sales agreements entered into by the Company's subsidiaries or any waiver of the Company's claims and/or rights thereunder;
- n) decisions to execute the construction contract to be entered into by the Company's subsidiaries to approve any amendment to such contract resulting in (i) the Company's commitment being increased by USD 50,000.- or more or (ii) the completion of the works performed under that such contract being postponed for more than 3 months;
 - o) decisions to permit any merger, division or reorganisation of the Company;
- p) decisions on the origination of any loan, the extension of any credit or the execution of any guarantee or surety or the assumption of any obligation under any promissory note, bill of exchange by the Company to, for or in favour of any person;
 - q) decisions to expand the scope of activities of the Company;
 - r) decisions to dispose, pledge or otherwise encumber all or any part of the assets of the Company;
- s) decisions to grant any power of attorney or proxy to any agent to take any of the above actions on behalf of the Company.

A resolution of the board of managers may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and it shall be signed by all the managers (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 10. Representation.

- 10.1. The board of managers shall be vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of managers.
- 10.2. The board of managers may delegate its power to conduct the daily management of the Company to one or more managers, who will be called general managers. It may also give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.
- 10.3. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least two managers, one of whom must be a Class A Manager and the other a Class B Manager, or the by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

- 11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.
- 11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with Article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegatees of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.
- 11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in Article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights - convening notices - quorum - votes.

12.1. Resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings. However, if there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, in which case the shareholders shall be consulted in writing and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the



shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

- 12.2. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company.
- 12.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.
- 12.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.
- 12.5. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.
- 12.6. Any shareholder may participate in a general meeting of shareholders by conference call or similar means of communication whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.
- 12.7. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.
 - 12.8. Each share is entitled to one vote.
- 12.9. Except as otherwise required by Law, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented. Notwithstanding the foregoing, and without prejudice to stricter provisions provided by the Law, the following decisions require the consent of the class A shareholder and of the class B shareholder:
 - a) decisions to alter, amend or to vote in favour or to permit the alteration of the Articles;
 - b) decisions to alter, vary, increase, reduce, redeem, consolidate or sub divide the share capital of the Company;
- c) decisions to grant any option to subscribe for Shares or to issue of any equity or debt instruments or other securities (convertible or not) of the Company;
- d) decisions to pay, make or declare any dividend or other distribution in cash or in specie out of the Company's profits, assets or reserves or to capitalise any profits of the Company;
 - e) decisions on the appointment or removal of auditors of the Company;
 - f) decisions on the appointment or removal of managers of the Company (without prejudice to Article 7.1);
 - g) decisions on any remuneration or other payment to the managers;
- h) decisions to introduce any change to the funding structure of the development of the SERIFALI residential properties in Istanbul;
- i) decisions to take or permit the taking of any steps to have the Company voluntarily wound up or dissolved or liquidated;
 - j) decisions to permit any merger, division or reorganisation of the Company;
 - k) decisions to expand the scope of activities of the Company.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 13. Accounting Year and annual general meeting.

- 13.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.
- 13.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders of the Company.
 - 13.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- 13.4 If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.
- 13.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 14. Statutory/External auditor.

14.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).



- 14.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).
 - 14.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.
- 14.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 of these Articles.
- 15.2 The general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the surplus and allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward, always in accordance with and subject to any agreement which might be entered into among the shareholders from time to time.
- 15.3 Subject to any agreement which might be entered into among the shareholders from time to time, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
 - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
 - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in accordance with and subject to any agreement which might be entered into among the shareholders from time to time.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which might be entered into among the share-holders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

Fifth resolution

The Meeting acknowledges and accepts the resignation of Mr Yves Elsen and Mr Nicolas Comes as managers of the Company effective on the date hereof.

Sixth resolution

The Meeting resolves to give discharge (quitus) to the above resigning managers for the performance of their duties from the date of their respective appointment until the date of their respective resignation.

Seventh resolution

The Meeting confirms the appointment of the following persons as managers of the Company and qualifies them as class A managers with immediate effect and for an unlimited period:

- Mark Dunstan, manager, born on 11 February 1962, in Melbourne, Australia, residing at 18, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg;
- Serge Morel, gérant, born on 28 February 1965, in Clermont-Ferrand, France, residing at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Eighth resolution

The Meeting resolves to appoint the following persons as class A managers of the Company with immediate effect and for an indefinite period:

- Alexander Stahel, marketer, born on 16 July 1970 in Zurich, Switzerland, residing at 35, Kensington Park Road, London W11 2EU, United Kingdom;



- Khalid Bouzerda, investment banker, born on 2 April 1957 in Casablanca, Morocco, residing at 38 Gloucester Circus, London SE10 8RY, United Kingdom.

Ninth resolution

The Meeting resolves to appoint the following persons as class B managers of the Company with immediate effect and for an indefinite period:

- Brandur Thor Ludwig, manager, born on 31 July 1971 in Chicago, USA, residing at 8, rue J.P. Hippert, L-5834 Hesperange, Luxembourg;
- Gudmundur Bjorn Arnason, manager, born on 28 March 1979 in Reykjavik, Iceland, residing at 5, rue de la Déportation, L-8021 Strassen, Luxembourg.

Tenth resolution

The Meeting resolves to appoint the following person as class C manager of the Company with immediate effect and for an indefinite period:

- Adrian Mediratta, manager, born on 24 may 1972 in Wimbledon, London, residing in URBAN EXPOSURE LTD, 26 Dover Street, London W1S 4LY.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company, as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand Euro (\leq 3,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Senningerberg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze mai,

par-devant M e Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de SERIFALI JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.704, constituée le 17 janvier 2007 par acte de M ^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 424 du 22 mars 2007 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par un acte du même notaire Schwachtgen le 21 février 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1) BABCOCK & BROWN (SERIFALI) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.320 (BB),

ici représentée par Benoît Charpentier, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 mai 2007.

- 2) LAREF SERIFALI EHF, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois d'Islande, ayant son siège social au Sudurlandsbraut 12, 108 Reykjavik, Iceland, immatriculée auprès du Icelandic Company Register (LAREF),
- ici représentée par Benoît Charpentier, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 mai 2007.
- 3) URBAN EXPOSURE INSAAT ANONIM SIRKETI, une société de capitaux constituée et organisée selon les lois de Turquie, ayant son siège social au Buyukdere Cad. Metrocity Is Merkezi C Blok Kat:7 Daire:25 Levent Istanbul, immatriculée sous le numéro 593056 (UE),

ici représentée par Benoît Charpentier, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 mai 2007.

Les dites procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensembles avec celui-ci.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que BB est l'associé unique de la Société.
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Création de classes de parts sociales;



- 2. Reclassification des parts sociales existantes;
- 3. Reconnaissance par l'Assemblée de trois (3) transferts de parts sociales;
- 4. Refonte des Statuts;
- 5. Prise de connaissance et acceptation de la démission de M. Yves Elsen et M. Nicolas Comes en tant que gérants de la Société;
- 6. Décharge (quitus) aux gérants démissionnaires ci-dessus pour l'exécution de leur mandat depuis la date de leur nomination effective jusqu'à la date de leur démission effective;
 - 7. Désignation de M. Mark Dunstan et M. Serge Morel en tant que gérants de classe A;
 - 8. Nomination de 2 gérants de classe A;
 - 9. Nomination de 2 gérants de classe B;
 - 10. Nomination d'un gérant de classe C;
 - 11 Divers
 - III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

BB décide de créer trois (3) classes de parts sociales, à savoir des parts sociales de classe A, des parts sociales de classe B, des parts sociales de classe C.

Deuxième résolution

BB décide de reclassifier les quatre mille (4.000) parts sociales existantes ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune comme suit:

- 2.160 parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;
- 1.440 parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;
- 400 parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

Troisième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte des transferts de parts sociales suivants:

- BB transfert mille quatre cent quarante (1.440) parts sociales de classe B et cent soixante (160) parts sociales de classe C à LAREF, laquelle est ici représentée par Benoît Charpentier, ce acceptant, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.
- BB transfert deux cent quarante (240) parts sociales de classe C à UE, laquelle est ici représentée par Benoît Charpentier, ce acceptant, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.
- LAREF transfert cent soixante (160) parts sociales de classe C à UE, laquelle est ici représentée par Benoît Charpentier, ce acceptant, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

Ensuite, Mark Dunstan et Serge Morel, ici représentés par Monsieur Benoît Charpentier, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 mai 2007, agissant en leur qualité de gérants de la société SERIFALI JV S.à r.l., déclarent ratifier les susdites cessions de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

L'Assemblée décide d'enregistrer que, suite à ces transferts, le capital social de la Société est détenu comme suit:

I	BB	2.160 parts sociales de classe A
١	LAREF	1.440 parts sociales de classe B
ı	UE	400 parts sociales de classe C

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de refondre les Statuts de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

1. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination SERIFALI JV S.à r.l (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège



social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

- 4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par deux mille cent soixante (2.160) parts sociales de classe A, mille quatre cent quarante (1.440) parts sociales de classe B, quatre cents (400) parts sociales de classe C sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 5.3 Sans préjudice de tout accord pouvant être conclu entre les associés de temps à autre, si la Société émet de nouvelles parts sociales d'une certaine classe ou tous autres titres à un associé, chacun des autres associés aura un droit exerçable immédiatement, de souscrire à de nouvelles parts sociales de la classe qu'il détient ou tous autres titres au prorata de sa participation dans la Société au même prix de souscription. La Société devra informer les autres associés, au plus tard cinq (5) ouvrables avant toute souscription de la date de cette dernière et du nombre de parts sociales émises.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs sociaux et profits de la Société conformément et sous réserve de tout accord pouvant être conclu entres les associés de temps à autre.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- 6.3. Tout transfert de parts sociales par tout associé de classe A et par tout associé de classe B, lorsque le transfert n'est pas en faveur d'une entité affiliée aux associés de la classe A ou B, sera soumis à un droit de préemption en faveur de tous autres associés (les Autres Associés) au prorata de leur participation respective dans le capital social et selon les modalités et conditions suivantes:
- a) Tout associé de la classe A ou B qui souhaite transférer ses parts sociales (l'Associé Offrant) devra notifier aussitôt le transfert envisagé aux Autres Associés à l'adresse mentionnée sur le registre des parts sociales. La notification sera envoyée par lettre recommandée avec l'indication du nombre de parts sociales que l'Associé Offrant à l'intention de



transférer, l'identité et l'adresse de l'éventuel cessionnaire et, du prix ou de la valeur des parts sociales (le Prix) convenu par les parties pour le transfert prévu et toutes autres modalités et conditions du transfert prévu (la Notification de Transfert). La Notification de Transfert constituera une offre irrévocable.

- b) A partir de la date de la Notification de Transfert, les Autres Associés auront le droit d'exercer leur droit de préemption au prorata de leur participation dans le capital social dans les quinze (15) jours ouvrables à compter de la réception de la Notification de Transfert.
- c) Les Autres Associés désireux d'exercer leur droit de préemption, devront informer l'Associé Offrant (à l'adresse mentionnée sur le registre des parts sociales) par lettre recommandée, avec l'indication du nombre de parts sociales pour lesquelles ils exercent leur droit de préemption. Le droit de préemption sera considéré comme ayant été exercé à la date de l'envoi de la lettre recommandée.
- d) Si le droit de préemption a été exercé sur un nombre total de parts sociales inférieur aux parts sociales offertes, les Autres Associés, qui ont exercés leur droit de préemption sur les parts sociales, seront autorisés à exercer leur droit de préemption pour les parts sociales restantes aux mêmes conditions que le premier droit de préemption mais peuvent demander à acheter n'importe quel nombre de parts sociales (Second Droit de Préemption). Les Autres Associés désireux d'exercer leur Second Droit de Préemption, informeront le conseil de gérance (au siège social de la Société) et l'Associé Offrant (à l'adresse mentionnée sur le registre des parts sociales), par lettre recommandée dans les quinze (15) jours ouvrables à compter de l'expédition par le conseil de gérance de la notification aux Autres Associés concernant l'existence de parts sociales pour lesquelles un Second Droit de Préemption sera exercé.
- e) Si, après l'exercice du Second Droit de Préemption, toutes les parts sociales n'ont pas pu être transférées, le droit de préemption ne sera pas considéré comme exercé sur les parts sociales concernées et l'Associé Offrant pourra transférer de telles parts sociales, conformément aux modalités et conditions indiquées dans la Notification de Transfert, sous réserve que le cessionnaire soit de bonne réputation et transparent. Les Autres Associés exerceront leur droit de vote de façon rendre à un tel transfert effectif.
- f) Le paiement du prix, ou le cas échéant, la contrepartie des parts sociales devant être transférées suite à l'exercice du droit de préemption et du Second Droit de Préemption et le Transfert des Parts Sociales auront lieu simultanément dans les quinze (15) jours ouvrables suivant l'exercice du droit de préemption et ce, sans intérêt.
- 6.4. Sans préjudice de tout accord pouvant être conclu entre les associés de temps à autre, les associés de la classe C ne peuvent pas transférer leurs parts sociales dans la Société sans l'accord préalable des associés de la classe A et de la classe B.
- 6.5. Sans préjudice de l'article 6.3 ci-dessus, un associé de classe A ou de classe B (un Investisseur Cédant) désireux de transférer une ou plusieurs de ses parts sociales lorsque les Autres Associés n'ont pas exercé leur droit de préemption sur ces parts sociales, selon l'article 6.3, à une tierce partie (c'est-à-dire une partie qui n'est pas associé ou affilié d'un associé de classe A ou B) devra, en négociant avec la tierce partie, s'assurer que l'autre associé de la classe A ou de la classe B (l'Investisseur Non-Cédant) est habilité, mais non obligé, à transférer une partie proportionnelle de ses parts sociales à un prix identique par part sociale et aux mêmes conditions ou à des conditions au moins aussi favorable. L'Investisseur Cédant fournira à l'Investisseur Non-Cédant une notification écrite des modalités et conditions du transfert envisagé et l'identité du bénéficiaire proposé dès que possible. L'Investisseur Non-Cédant qui reçoit une telle notification devra répondre à l'Investisseur Cédant sous quinze (15) jours ouvrables par écrit en indiquant s'il est susceptible ou non d'exercer ses droits conformément à l'article 6.5. La réalisation de toute transaction selon cet article 6.5 devra se tenir à l'heure et au lieu spécifiés de manière raisonnable par l'Investisseur Cédant (en aucun cas avant l'expiration d'un délai de quinze (15) jours suivant la délivrance de la notification initiale de vente à laquelle il est fait référence à l'article 6.5.) et l'Investisseur Cédant devra fournir des garanties et exécuter ces documents sous la forme habituelle pour de telles transactions et sous réserve que les Investisseurs sont traités d'une façon égalitaire. La vente par l'Investisseur Cédant ne sera pas effectuée tant que la vente de l'Investisseur Non-Cédant, qui accepte, n'est pas achevée.
- 6.6. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Tout nouveau transfert de parts sociales pourra être soumis à tout contrat pouvant être conclu entre les associés de temps à autre.

Pour toute question, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.7. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.
 - 6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. Le conseil de gérance de la société se composera de sept (7) membres, quatre (4) d'entre eux seront choisis par les associés parmi les candidats désignés par les associés de la Classe A (les Gérants de Classe A), deux (2) seront choisis par les associés parmi les candidats désignés par les associés de la Classe B (les Gérants de classe B) et un (1) sera choisi par les associés parmi les candidats désignés par les associés de la Classe C (les Gérants de Classe C).



Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans motivation nécessaire) par une résolution des associés.

Les associés de la classe A seront habilités à demander la révocation des Gérants de Classe A, les associés de la classe B seront habilités à demander la révocation des Gérants de la classe B et les associés de la classe C seront habilités à demander la révocation des Gérants de la classe C, dans chaque cas, l'assemblée générale et les associés voteront en proportion de leur parts sociales détenues dans la société.

En cas de poste de gérant vacant pour n'importe quelle raison (y compris la révocation en vertu du paragraphe précédent), le poste devra être pourvu, aussi promptement que possible, par l'assemblée générale de la Société conformément à l'article 7.1. Chaque associé devra entreprendre dans les plus brefs délais toutes les démarches nécessaires, y compris, le vote à une assemblée générale de la Société, à la nomination du gérant de remplacement au conseil de gérance de la Société.

Si un associé qui a désigné des représentants au conseil de gérance cesse d'être associé, cet associé devra demander la révocation immédiate de tels gérants.

Le conseil de gérance nommera un président parmi ses membres et pourra choisir un secrétaire, dont la qualité de gérant n'est pas requise et qui sera responsable de la tenue du procès-verbal du conseil de gérance et de celles de l'assemblée générale des associés de la Société. Le président sera désigné pour une durée de six (6) mois renouvelable parmi les Gérants de Classe A et les Gérants de Classe B. Le président n'a de droit de vote prépondérant.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance de la Société se réunira sur convocation du président ou de n'importe quel Gérant de Classe A ou Gérant de Classe B, au lieu indiqué dans la convocation de la réunion qui, en principe, sera au Luxembourg. Les Parties conviennent que le conseil de gérance devra se réunir tous les mois ou autrement selon ce qui aura été convenu par les associés de classe A et les associés de la classe B. Chaque associé supportera les coûts liés à la présence et les obligations des gérants de sa classe.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingtquatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera brièvement mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.
- 9.4. Tout membre du Conseil de Gérance peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.6 Le conseil de gérance pourra délibérer et agir valablement seulement si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les gérants qui ont un conflit d'intérêt avec une résolution particulière ne seront pas habilités à voter pour une telle résolution. Les résolutions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des votes en sachant que les décisions suivantes requièrent l'approbation d'un associé de classe A et d'un associé de classe B, à moins que ces derniers soient mentionnés dans le plan financier approuvé par le conseil de gérance et/ou par les associés:
- a) décisions d'attribuer des options en vue de la souscription de parts sociales ou en vue d'émettre tout titre de participation ou tout instrument de dette ou autres obligations (convertibles ou non) de la Société;
- b) décisions de payer ou de déclarer tous dividendes ou autres distributions en espèce ou en nature à partir des profits de la Société, actifs ou réserves de la société;
 - c) décisions de nomination ou de révocation des commissaires aux comptes de la Société;
 - d) décisions relatives à toute rémunération ou autre paiement des Gérants;
- e) décisions d'introduire tout changement à la structuration financière du développement des propriétés résidentielles SERIFALI à Istanbul;



- f) décision de racheter toutes parts sociales dans mesure où cela est autorisée par la Loi et les Statuts;
- g) décision d'approuver, de modifier ou de mettre à jour le plan financier;
- h) décision ayant pour conséquence que les filiales de la Société aliènent, nantissent ou apportent en garantie tout ou partie de ses propriétés;
- i) décision relative à la conclusion de tout contrat ou transaction pour lequel/laquelle la Société est engagée à hauteur de 50.000,- USD ou plus;
- j) décision d'introduire tout litige ou arbitrage compromettant ou impliquant la société pour un montant de 50.000,-USD ou plus;
- k) décision de prendre ou de permettre des mesures relatives à la liquidation, à la dissolution de la Société ou à la mise en faillite volontaire;
- l) décision de conclure tout contrat ou convention entre la Société et n'importe lequel des associés de classe A ou B ou leurs Affiliés:
- m) décision de changer ou de modifier ou provoquer le changement ou la modification de toute promesse de vente ou de tous contrats commerciaux ou contrats de pré vente conclus par les filiales de la Société ou renonciation à des plaintes de la Société ou droits qui s'y rapportent;
- n) décision d'exécuter le contrat de construction qui sera conclu par les filiales de la Société, d'approuver toute modification d'un tel contrat qui aura pour effet (i) l'augmentation de l'engagement de la Société de 50.000,- USD ou plus ou (ii) le report des travaux de plus de trois (3) mois par rapport au terme initialement prévu;
 - o) décision de permettre toute fusion, scission ou restructuration de la Société;
- p) décision relative à l'attribution de tout prêt, l'élargissement de tout crédit ou l'exécution de toute garantie ou sûreté ou sur la présomption de toute obligation selon un billet à ordre, une lettre de change par la Société, pour ou en faveur de toute personne;
 - q) décision d'étendre le champ d'activités de la Société;
 - r) décision d'aliéner, nantir ou apporter en garantie tout ou partie des actifs de la Société;
- s) décision de donner toute procuration ou mandat à tout agent pour prendre toutes les décisions précédentes pour le compte de la Société.

Une résolution du conseil de gérance peut aussi être prise par écrit. Une telle résolution se présentera sous la forme d'un ou plusieurs documents contenant les décisions et devra être signée par tous les gérants (résolutions circulaires). La date de cette résolution sera celle de la dernière signature.

Art. 10. Représentation.

- 10.1. Le conseil de gérance sera pourvu des pouvoirs les plus larges afin d'exécuter ou causer l'exécution de tous actes d'aliénation et d'administration dans les limites de l'intérêt social. Tous pouvoirs non réservés explicitement par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés de la Société relèvent du domaine de compétence du conseil de gérance.
- 10.2 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants, qui s'intituleront gérants généraux. Il peut également déléguer des pouvoirs spéciaux dans des circonstances particulières à un ou plusieurs mandataires parmi ses propres membres ou non, Associés ou non.
- 10.3 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants au moins, un gérant devant être Gérant de Classe A et l'autre gérant devant être Gérant de Classe B, ou par les signatures individuelle ou conjointe de toute personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 11 Responsabilité des gérants.

- 11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.
- 11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.
- 11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage



ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12 Pouvoirs et droits de vote - convocations - quorum - votes.

- 12.1. Les résolutions des associés sont adoptées lors des assemblées générales. Néanmoins, s'il n'y a pas plus de vingtcinq associés, les décisions des associations peuvent être prises par voie de résolutions circulaires, auquel cas les associés devront être consultés par écrit et exprimer leur vote en signant la résolution circulaires. Les signatures des associés peut apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par un original ou par télégramme, télex, facsimile ou e-mail.
 - 12.2. Les Associés pourront être convoqués ou consultés par chaque gérant de la Société.
- 12.3. Convocation écrite pour chaque assemblée générale devra être communiquée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date prévue pour une telle assemblée, sauf urgence auquel cas la nature de l'urgence devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée.
- 12.4. Les assemblées des associés de la Société devront être tenus au lieu et à la date spécifiée dans les convocations aux assemblées respectives.
- 12.5. Un associé peut se faire représenter à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne en tant que mandataire par écrit pouvant prendre la forme d'un original, d'un téléfax, d'un câble, d'un télégramme ou encore d'un télex.
- 12.6. Tout associé peut participer à un assemblée générale des associés par conférence téléphonique, ou moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler et délibérer convenablement. La participation à une réunion par de tels moyens devra être assimilée à une réunion tenue physiquement.
- 12.7. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.
 - 12.8. Chaque part sociale donne droit à un vote.
- 12.9. Sauf disposition contraire de la Loi, les décisions collectives peuvent seulement être valablement prises dans la mesure ou elles ont été adoptées par des associés possédant plus de la moitié du capital social de la Société. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou première consultation écrite, les associés devront être convoqués et consultés une deuxième fois par lettre avec accusé de réception, et les décisions pourront être adoptées à la majorité simple et quelque soit la proportion du capital social représenté. Malgré ce qui précède et sans préjudice quant à l'existence de disposition plus restrictives dans la Loi, les décisions suivants requièrent le consentement de l'associé de classe A et l'associé de classe B:
 - a) décisions visant la modification ou le vote en faveur ou permettant la modification des Statuts;
- b) décisions visant la modification, l'augmentation, la diminution, le rachat, la consolidation ou la subdivision du capital social de la Société:
- c) décisions d'attribuer des options en vue de la souscription de parts sociales ou en vue d'émettre tout titre de participation ou tout instrument de dette ou autres obligations (convertibles ou non) de la Société;
- d) décisions de payer ou de déclarer tous dividendes ou autres distributions en espèce ou en nature à partir des profits de la Société, actifs ou réserves de la société;
 - e) décisions de nomination ou de révocation des commissaires aux comptes de la Société;
 - f) décisions de nomination ou de révocation des gérants de la Société (sans préjudice de l'Article 7.1);
 - g) décision relative à toute rémunération ou autre paiement des gérants;
- h) décisions d'introduire tout changement à la structuration financière du développement des propriétés résidentielles SERIFALI à Istanbul;
- i) décisions de prendre ou de permettre de prendre des mesures relatives à la liquidation, à la dissolution de la Société ou à la mise en faillite volontaire;
 - j) décisions de permettre toute fusion, scission ou réorganisation de la société;
 - k) décisions d'étendre le champ d'activités de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Compte annuel et assemblée générale annuelle.

- 13.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.
- 13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.



- 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.
- 13.4. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.
- 13.5. Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée qui devra qui se tenir en dans les délais prévus par la Loi.

Art. 14. Commissaire aux comptes/Réviseur d'entreprise.

- 14.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.
- 14.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.
- 14.3. Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.
- 14.4. Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.
- 15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter, toujours conformément à tout contrat pouvant être conclu entre les associés de temps à autres.
- 15.3 Sous réserve de tout accord pouvant être conclu entres les associés de temps à autres, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des actifs et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
 - (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
 - (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés en conformité et sous réserve de tout accord pouvant être conclu entres les associés de temps à autre.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de prendre connaissance et d'accepter la démission de M. Yves Elsen et M. Nicolas Comes en leur qualité de gérants de la Société avec effet à la date ci-dessus.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge (quitus) aux gérants démissionnaires ci-dessus pour l'exécution de leur mandat depuis la date de leur nomination respective jusqu'à la date de leur démission respective.

Septième résolution

L'Assemblée confirme la nomination des personnes suivantes comme gérants de la Société et les qualifie comme gérants de classe A de la Société pour une période illimitée:



- Mark Dunstan, gérant, né le 30 juin 1962, à Melbourne, Australie, demeurant au 18, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg;
- Serge Morel, gérant, né le 28 février 1965, à Clermont-Ferrand, France, demeurant au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Huitième résolution

- L'Assemblée décide de nommer, à la date du présent acte en qualité de gérants de classe A de la Société pour une période illimitée:
- Alexander Stahel, marketer, né le 16 juillet 1970 à Zurich, Suisse, demeurant au 35, Kensington Park Road, Londres W11 2EU, Royaume-Uni;
- Khalid Bouzerda, investment banker, né le 2 avril 1957 à Casablanca, Maroc, demeurant au 38 Gloucester Circus, Londres SE10 8RY, Royaume-Uni.

Neuvième résolution

- L'Assemblée décide de nommer, à la date du présent acte en qualité de gérants de classe B de la Société pour une période illimitée:
- Brandur Thor Ludwig, gérant, né le 31 juillet 1971 à Chicago, USA, demeurant au 8, rue J.P. Hippert, L-5834 Hesperange, Luxembourg;
- Gudmundur Bjorn Arnason, gérant, né le 28 mars 1979 à Reykjavik, Islande, demeurant au 5, rue de la Déportation, L-8021 Strassen, Luxembourg.

Dixième résolution

- L'Assemblée décide de nommer, à la date du présent acte en qualité de gérants de classe C de la Société pour une période illimitée:
- Adrian Mediratta, gérant, né le 24 mai 1972 à Wimbledon, London, demeurant à URBAN EXPOSURE LTD, 26 Dover Street, London W1S 4LY.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille euros (€ 3.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Senningerberg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Charpentier, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, Relation: LAC/2007/8488. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007074297/202/922.

(070080999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Elektro Born A.G., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9991 Weiswampach, 127, route de Beiler.

R.C.S. Luxembourg B 101.987.

AUFLÖSUNG

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 9. Mai 2007

- Es wurde einstimmig beschlossen, die Zweigstelle der ELEKTRO-BORN AG, mit Sitz in L-9991 Weiswampach, Route de Beiler 127, mit Wirkung zum 31. März 2007, zu schließen.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Weiswampach, den 6. Juni 2007. Für ELEKTRO-BORN A.G. FIDUNORD S.à r.l. Unterschrift

Référence de publication: 2007073620/667/19.

Enregistré à Diekirch, le 8 juin 2007, réf. DSO-CF00043. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070079091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

New PEL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.012.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.532.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Luxembourg, en date du 17 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 137 du 8 février 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEW PEL S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007073617/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07498. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Weyer Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 228-230, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.424.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2007

L'an deux mille sept, le trente mai à quatorze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social à Luxembourg et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de:

- Monsieur Armand Weyer, directeur de société, né à Luxembourg, le 16 janvier 1937, demeurant 6, rue de la Chapelle à L-3378 Livange, (également administrateur-délégué)
- Monsieur Alex Langini, fonctionnaire, né à Luxembourg, le 8 mai 1951, demeurant 5, rue J.-P. Sauvage à L-2514 Luxembourg,
- Madame Lotty Mellina-Nilles, retraitée, née à Luxembourg, le 27 septembre 1943, demeurant 234, route de Thionville à L-2610 Howald.

L'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Thierry Schreiner, directeur de société, né à Dudelange, le 26 juillet 1964, demeurant 3, rue du Trou Jacquemin à F-54920 Villers-la-Montagne, (nommé administrateur délégue),
- Monsieur Marc Schmit, employé privé, né à Luxembourg, le 29 septembre 1956, demeurant 8, rue des Saules à L-5361 Schrassig,
- Monsieur Dan Epps, conseiller fiscal, né à Echternach, le 25 juillet 1969, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt, à L-2530 Luxembourg,

en qualité de nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

MONTBRUN REVISION SARL, ayant son siège social 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg (RCS Luxembourg B 67.501).

L'assemblée générale décide de nommer:

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social 57, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg (RCS Luxembourg B 25.797),



en qualité de nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007073621/503/36.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03890. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Café du Passage Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 16, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 91.679.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 juin 2007. Signature.

Référence de publication: 2007073619/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05661. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Holding Kirchberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. NGH Luxembourg S.à r.l.).

Capital social: EUR 151.505.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 68.938.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 407 du 3 juin 1999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDING KIRCHBERG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007073611/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07503. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Fläkt Woods (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 85.984.

Par résolution signée en date du 21 mai 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Allen Yurko, avec adresse professionnelle au 4, Grosvenor Place, SW1X 7HJ Londres, Royaume-Uni de son poste de gérant avec effet au 15 mai 2007.
- Nomination de Monsieur Frank Rudd, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Nomination de Monsieur Eugène Kim, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Référence de publication: 2007073950/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF06051. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Signature.

(070079940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

CLS Summit Alternative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 102.596.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2007

En date du 2 mai 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Loris Di Vora, en qualité d'Administrateur, en date du 29 septembre 2006,
- de ratifier la cooptation de Monsieur Jean-Marie Rinie, CACEIS BANK LUXEMBOURG, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité d'Administrateur en date du 16 octobre 2006, en remplacement de Monsieur Loris Di Vora, démissionnaire en date du 29 septembre 2006,
- de ratifier la nomination de Monsieur Christophe Lhote, CREDIT AGRICOLE (SUISSE) S.A., 46, rue du Rhône, CH-1211 Genève 11, en qualité de Président de la Sicav, en date du 9 août 2006,
- de renouveler les mandats de Monsieur Jean-Marie Rinie, de Monsieur Christophe Lhote, de Monsieur Yves Wagner, de Monsieur Frédéric Durand et de Madame Bernadette Alexander en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007073368/1024/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02364. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Carlyle (Luxembourg) Participations 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.601.725,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.579.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de DE LUXE S.A. le 17 février 2000, et par les actionnaires de CARDAZZO HOLDING S.A. le 28 février 2002 que ces deux associés de la Société ont changé de dénomination sociale, de sorte que:

DE LUXE S.A. est devenue DE LUXE HOLDING S.A., ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.046, et possède 2.672 parts sociales de la société.

CARDOZZO HOLDING S.A. est devenue CARDAZZO S.A., ayant son siège social au 19-21, boulevard prince henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.930, et possède 33.032 parts sociales de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juin 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007073373/4170/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07087. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.



Hôtel-Restaurant AGATH, société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 274, route de Thionville. R.C.S. Luxembourg B 28.287.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOTEL-RESTAURANT AGATH S.à r.l. FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES Signature

Référence de publication: 2007073375/1358/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07029. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

El Boustan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains. R.C.S. Luxembourg B 75.191.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007073242/7753/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08236. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

QNB International Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.073.575,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R.C.S. Luxembourg B 102.895.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 5 juin 2007

En date du 5 juin 2007, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Ali Ahmed Al-Kuwari, né le 15 octobre 1961 à Qatar, Qatar, ayant comme adresse Abdulla bin Yasser Street, 9993 Doha, Qatar en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Martin Charles Say, né le 22 avril 1957 à Lima, Pérou, ayant comme adresse 26 Eaton Way, Great Totham, Maldon CM9 8EE Essex, Royaume-Uni en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
- de nommer Monsieur Marwan Marouf Mahmoud, né le 15 février 1967 à Doha, Qatar, ayant comme adresse 15 Al Waab, 16298 Doha, Qatar en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Sheikh Hamad Bin Jabor Bin Jassim Al Thani
- Monsieur Jeffrey Brian Asseltine
- Monsieur Dazi Mehdi
- Monsieur Ali Shareef Al Emadi
- Monsieur Ahmed Al Sayed
- Monsieur John Rawlings
- Monsieur Hugh Titcomb
- Monsieur Ali Ahmed Al-Kuwari
- Monsieur Martin Charles Say
- Monsieur Marwan Marouf Mahmoud



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

QNB INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED

Signature

Référence de publication: 2007073362/250/34.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05184. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

BII Investimentos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 48.121.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2007

En date du 31 mai 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de M. De Vasconcelos Guimaraes Manuel Duarte Emauz, M. Monteiro Cristiano Casquinho Pedro et Mme Da Silva Barreira Santos Maria Helena, en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008,
- de renouveler le mandat de KPMG AUDIT en qualité de Commissaire aux Comptes, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 1 ^{er} juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007073366/1024/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF04029. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

CBS Worldwide LLC (Luxembourg) S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 1.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 128.948.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-second day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

CBS STUDIOS INC, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, USA, with registered address at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware,

CBS WORLDWIDE LLC, a company incorporated and existing under the laws of the state of Delaware (USA), with registered office 2711, Centerville road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware,

Both appearing parties, here represented by Mr Patrick Van Hees, Notary's clerk, with professional address at 21, rue de Colmar-Berg, L-7525 Mersch, by virtue of two powers of attorney given under private seal on September 21, 2006.

Such powers of attorney, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned Notary public, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned Notary public to state the Articles of Association of a limited partnership («société en commandite simple») as follows:

Art. 1. Formation. There is hereby established a société en commandite simple (hereinafter the «Partnership»), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular Articles 16 through 22 of the law of August



10th, 1915 on commercial companies as amended thereafter (hereinafter the «Law»), as well as the present Articles of Association (hereinafter the «Articles»), between:

- 1. CBS WORLDWIDE LLC, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, USA, with registered address at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, general partner (hereinafter the «General Partner»), and
- 2. CBS STUDIOS INC, a company incorporated under the laws of the state of Delaware (USA), with registered office 2711, Centerville road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, limited partner (hereinafter the «Limited Partner»).

(hereinafter together referred as to the «Partners»)

Art. 2. Name. The Partnership's name shall be CBS WORLDWIDE LLC (LUXEMBOURG) S.C.S.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Partners have organized the Partnership for the purpose of carrying on as a business in common, with a view to profit, investment business and in particular but without limitation the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or undertakings in any form whatsoever and the management of such participations.

The Partnership may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or undertakings. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Partnership may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Partnership may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries and affiliated companies. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Partnership may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets and shall open bank accounts in its name.

The Partnership may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Partnership against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Partnership may carry out any commercial or financial transactions with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with the Partnership's purpose.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

- 3.2 The Partnership is intended to be transparent for Dutch corporate income tax purposes. No Partner shall be a transparent entity according to Dutch tax principles.
- **Art. 4. Registered office.** The registered office of the Partnership is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the Partners.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Partnership. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the General Partner(s).

Art. 5. Duration. The Partnership is established for an unlimited duration.

The existence of the Partnership does not terminate by the resignation, dissolution, bankruptcy or insolvency of the General Partner or, in case of a plurality of General Partners, any of the General Partners, provided that the Partnership shall have at all time at least one General Partner and one Limited Partner.

Art. 6. Capital, contributions. The Partnership's capital is initially set at one thousand US Dollars (USD 1,000.-), represented by one thousand (1,000) partnership interests with an individual value of one US Dollars (USD 1.-) each (the «Partnership Interests» and individually, a «Partnership Interest»).

The General Partner owns one (1) Partnership Interest of the Partnership.

The Limited Partner owns nine hundred and ninety-nine (999) Partnership Interests of the Partnership.

Each Partnership Interest of General Partner or Partnership Interest of Limited Partner gives one voting right in general meetings of partners, either annual or extraordinary.

- Art. 7. Preferred equity certificates. After unanimous prior written consent of all Partners is obtained, the Partnership may issue preferred equity certificates (the «PECs») governed by such terms and conditions as may be adopted by the General Partner(s) (the Terms and Conditions) provided that it shall be a condition of any PECs that:
 - (i) In case of transfer of PECs, PECs may only be transferred to another person



together with the same proportion of Partnership Interest held by the PECs transferor in the circumstances permitted by Article 8 and must be transferred in those circumstances; and

- (ii) PECs may only be redeemed together with the same proportion of Partnership Interests in the circumstances contemplated by Article 9 and must be redeemed in those circumstances; and
- (iii) Likewise, Partnership Interests may only be transferred and/or redeemed together with an equal proportion of PECs held by the same Partner.
- **Art. 8. Transfer of Partnership Interests.** After unanimous prior written consent of all Partners is obtained, the Partnership Interests are freely transferable among the Limited Partners.

No transfer of Partnership Interests to a non-partner may take place (i) without the agreement of the other Partners, either General Partner or Limited Partner, and (ii) without having been first offered to the other Partners.

Notwithstanding the foregoing, reference is made to the provision of Article 21 of the Law and of Article 1690 of the Civil Code.

The Partnership Interests are indivisible with regard to the Partnership, which allows only one owner for each Partnership Interest.

As provided in articles 7 and 9, Partnership Interests may only be transferred and/or redeemed together with an equal proportion of PECs held by the same Partner. Any transfer of a Partnership Interest to or admission of a Partner that is a transparent entity according to Dutch tax principles, shall be null and void.

For the avoidance of doubt a Partner retains his right to receive any profits which have been appropriated to him in accordance with Article 21.2a) but not yet distributed to him in accordance with Article 21.2b) at the time when he ceases to be a Partner, except in case of redemption of Partnership Interests as foreseen under article 9 of the Articles. Interim accounts have to be established and agreed by the transferor, the transferee and the General Partner(s) as at the date of transfer of the Partnership Interests, to determine the right to profits of the leaving Partner.

Art. 9. Redemption of Partnerships Interests and PECs. After unanimous prior written consent of all Partners is obtained, the Partnership may redeem its own Partnership Interests. In the event that the Partnership redeems Partnership Interests of any Partner, the Partnership shall redeem a same proportion of the PECs held by such Partner.

For the avoidance of doubt the amount paid to a Partner in respect of the redemption of his Partnership Interest shall be the amount credited to his Capital Account which shall include the amounts specified in Article 21.2c).

Art. 10. Form of Partnership Interests - Partners' register. The Partnership Interests are and shall remain in registered form

A Partners' register of the Partnership will be kept at the registered office of the Partnership and may be examined by each Partner who so requires.

Art. 11. Partners' liability. The General Partner is liable for all debt and losses which cannot be covered by the assets of the Partnership. In case of several General Partners, they are jointly and severally liable for all the obligations of the Partnership. The General Partner however is not bound to reimburse the Limited Partner for the paid-in amounts on the Partnership Interests.

The Limited Partner is only liable up to the funds contributed to the Partnership and has no liability other than for amounts not paid up on its Partnership Interests.

Art. 12. Management. The Partnership shall exclusively be managed by one or several General Partner(s). The Limited Partner, or the Limited Partners if several, shall take no part in the management or control of the business affairs of the Partnership and shall have no right or authority to act for the Partnership or to take any part in or in anyway to interfere in the management of the Partnership or to vote on matters relating to the Partnership.

The General Partner(s) are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership's interest which are not expressly reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of Partners.

The General Partner(s) shall have full powers to carry out and approve for the Partnership all acts and operations consistent with the Partnership's objects.

In case of plurality of General Partners, decisions of the General Partners shall be validly taken if adopted by a majority of the General Partners.

Art. 13. Delegation of powers. The General Partner(s) may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks provided that in no circumstances shall such (an) agent(s) be (a) Limited Partner(s). The General Partner(s) shall determine the powers and remuneration (if any) of such agents, the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agents so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the General Partner(s).

The appointment of agents pursuant to the present Article shall have no effect on the unlimited liability of the General Partner(s).



- **Art. 14. Auditor.** The Partnership may appoint and shall do so in the cases provided by the Law one auditor. The auditor shall be appointed by the general meeting of Partners for a term which may not exceed six years, renewable. The auditor is revocable ad nutum by the general meeting of Partners.
- **Art. 15. Representation.** The Partnership shall be bound by the sole signature of the General Partner, or in case of plurality of General Partners, any General Partner or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership has been validly delegated by the General Partner(s) in accordance with Article 13 of these Articles.
- **Art. 16. General meeting of partners.** The Partners shall meet as often as necessary upon call of the General Partner or, in case of plurality of General Partners, any General Partner with at least one-day prior written notice. The general meeting of Partners shall be held at the place indicated in the convening notice.

If all the Partners are present or represented at a general meeting of Partners, the convening notices may be waived in writing.

Any partner can take part in any general meeting of Partners by appointing in writing by mail, by facsimile, by electronic means or other suitable communication means, another person as proxyholder.

Subject to paragraph 6 of Article 16 of these Articles, resolutions at general meetings of Partners shall be passed validly by a simple majority of Partnership Interests with necessary the approval of the General Partner or, in case of plurality of General Partners, of all General Partners.

Notwithstanding the previous paragraph, the general meeting of Partners shall not validly deliberate unless the General Partner or, in case of plurality of General Partners, each General Partner is present or represented and approves any decision taken.

Any general meeting of Partners convened to amend any provision of these Articles shall not validly deliberate unless at least three quarters of the Partnership Interests and the Partnership Interest of the General Partner or, in case of plurality of General Partners, of all General Partners, are present or represented and the Agenda indicates the proposed amendments to these Articles. If the quorum requirement is not satisfied, a second general meeting of Partners may be convened by registered letter confirmed by the stamp evidencing the date of dispatch addressed to each Partner. Such convening notice shall reproduce the Agenda and indicate the date and the results of the previous general meeting of Partners. The second general meeting of Partners shall validly deliberate regardless of the proportion of Partnership Interests represented. Resolutions at the first general meeting are validly adopted when approved by Partners representing three quarters of the Partnership Interests and by the General Partner, or in case of plurality of General Partners, each of the General Partners.

Decisions of the Partners maybe taken by circular resolution, the text of which shall be sent to the Partners in writing, whether in original or by facsimile, e-mail, electronics means or by other suitable communication means. The Partners shall cast their vote by signing the circular resolution.

- **Art. 17. Annual General Meeting.** An annual general meeting of Partners approving the financial statements shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Partnership or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.
- **Art. 18. Financial year.** The Partnership's financial year shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.
- **Art. 19. Balance sheet.** Each year, as of the end of each financial year, the General Partner will draw up the Partnership's balance sheet which will contain a record of the properties of the Partnership and the profit and loss account, with an appendix according to the prescriptions of the law in force.
- **Art. 20. Communication of the documentation.** Each partner either in person or through a proxyholder may inspect at the registered office of the Partnership the inventory, the balance sheet and the profit and loss account upon simple request to the General Partner.

Art. 21. Capital account and appropriation of profits.

21.1 Capital accounts

The Partners' Contributions shall be recorded in a capital account («Capital Account») established for each Partner.

- 21.2 Appropriation of profits
- a) Each Partner in the Partnership has the right to participate in the profits of the Partnership in proportion to his Partnership Interests in the Partnership for the period of time for which he is a Partner.
- b) The distribution of profits (if any) shall be determined annually within six months of the year end by the general meeting of Partners, upon proposal of the General Partner(s) in his sole discretion and no distribution of profits shall be made to the Partners until so formally resolved.
- c) The gross profits of the Partnership stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. The amount that may be distributed shall not exceed realized profits since the



end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward.

- d) In accordance with Article 21.1 the Partnership shall establish a capital account for each Partner (both the General Partner(s) and the Limited Partner(s)), which shall reflect (i) the Partnership capital contributed by such Partner and (ii) in the event that the profits of the Partnership are not distributed to the Partners the amount of the undistributed profit share of each Partner and (iii) the amount of losses incurred by the Partnership in proportion to his Partnership Interests for the period of time for which he is a Partner.
- **Art. 22. Dissolution Liquidation.** In the event of dissolution of the Partnership for any reason and at any time what-soever, liquidation will be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the general meeting of Partners deciding such liquidation.

Such general meeting of Partners shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

- **Art. 23. Allocation of the liquidation surplus.** After payment of all debts and liabilities of the Partnership or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid:
- (a) to the Partners in proportion to the balances of their respective Capital Accounts until they have received an amount equal to the balances of their Capital Accounts immediately prior to such distribution, but after adjustment for gain or loss with respect to the disposition of the Partnership's assets incident to the liquidation of the Partnership; and the winding up of its affairs, whether or not the disposition occurs prior to the liquidation of the Partnership; and thereafter
 - (b) to the Partners in proportion to the Partnership Interests held by each of them in the Partnership.
- **Art. 24. Miscellaneous.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Partnership and shall terminate on the December 31, 2006.

Subscription and payment

The appearing parties, here represented as stated above, declare to subscribe to the one thousand (1,000) Partnership Interests issued by the Partnership as follows:

- 1. CBS WORLDWIDE LLC subscribes to one (1) Partnership Interest and pays it by a contribution in cash in an aggregate amount of one US Dollar (USD 1.-) to be allocated to the capital account of the Partnership;
 - and
- 2. CBS STUDIOS INC subscribes to nine hundred ninety-nine (999) Partnership Interests and pays them by a contribution in cash in an aggregate amount of nine hundred ninety-nine US Dollars (USD 999.-) to be allocated to the capital account of the Partnership.

Costs

At the current euro foreign exchange reference rate calculated by the European Central Bank, i.e.: €1.- = \$1,2731.-, the contribution is assessed at €785,48.-.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership as a result of its registration in Luxembourg are estimated at approximately one thousand and five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolution of the partners

Immediately following the creation of the Partnership, the Partners resolved the following:

- 1. The registered office of the Partnership if fixed at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
 - 2. CBS WORLDWIDE LLC declared to accept to be the general partner of the Partnership with an unlimited liability
- 3. CBS STUDIOS INC declared to accept to be the limited partner of the Partnership with a liability limited to its contribution.

Statement

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the Notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).



Ont comparu:

CBS STUDIOS INC, une société constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 2711, Centerville road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, dûment enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware,

CBS WORLDWIDE LLC, une société constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 2711, Centerville road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, dûment enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware,

Les deux parties comparantes, ici représentées par M. Patrick Van Hees, Clerc de Notaire, avec adresse professionnelle au 21, rue de Colmar-Berg, L-7525 Mersch, Grand-duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé, le 21 septembre 2006.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le représentant des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite simple dont il a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . Constitution. Il existe une société en commandite simple (ci-après la «Société»), qui est régie par les lois y relatives, en particulier les articles 16 à 22 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée par la suite (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»), entre:
- 1. CBS WORLDWIDE LLC, une société constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 2711, Centerville road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, dûment enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, associé commandité (ci-après le «Commandité»),

Δt

2. CBS STUDIOS INC, une société constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 2711, Centerville road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats- Unis d'Amérique, dûment enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware, associé commanditaire (ci-après le «Commanditaire»).

(Ci-après désigné ensemble par le terme les «Associés»)

Art. 2. Raison sociale. La Société a pour raison sociale: CBS WORLDWIDE LLC (LUXEMBOURG) S.C.S.

Art. 3. Objet social.

3.1 Les Associés ont organisé la Société dans l'objectif d'exercer une activité en commun, dans le but de réaliser des profits, des investissements, et en particulier mais non limitativement, d'acquérir des participations dans des sociétés ou entreprises, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations.

La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, échange, ou tout autre moyen, des actions, parts et autres titres participatifs, obligations, certificat de dépôt et autres dettes et plus généralement, tout titre ou instrument financier émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou tout autre droit de propriété intellectuelle de n'importe quelle nature et origine.

La Société peut emprunter sous toutes les formes, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé seulement, des titres, des obligations et tout autre instrument matérialisant une dette. La Société peut prêter des fonds, y compris les fonds provenant d'un emprunt et/ou de l'émission d'instruments matérialisant une dette, à ses filiales, sociétés affiliées. Elle peut également accorder des garanties ou sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre société. La Société peut de plus nantir, transférer, ou donner en garantie d'une autre façon tout ou partie des ses actifs et ouvrir un ou des comptes bancaires à son nom.

La Société peut plus généralement avoir recours à toute technique et instrument se rapportant à ses investissements pour permettre une gestion plus efficace, y compris les techniques et instruments permettant à la Société de se protéger contre les risques de crédit, de change et de taux d'intérêts et tout autre risque.

La Société peut conclure toutes transactions commerciales ou financières relatives à des meubles ou immeubles, qui se rapportent directement ou indirectement à l'objet de la Société.

La description ci-dessus doit être comprise dans son acception la plus large et l'énumération ci-dessus n'est pas limitative.

- 3.2 La Société a l'intention d'être considérée comme transparente au regard de l'impôt sur les sociétés hollandais.
- **Art. 4. Siège social.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des Associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.



Une telle décision n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le(s) Commandité(s).

Art. 5. Durée. La Société est établie pour une durée indéterminée.

La Société ne finira pas d'exister par la démission, dissolution, faillite ou insolvabilité du Commandité ou, en cas de pluralité de Commandités, d'un des Commandités, à condition que la Société ait à tout moment au moins un Commandité et un Commanditaire.

Art. 6. Capital, Apports. Le capital social est fixé à mille dollars américains (USD 1.000,-), représenté par mille (1.000) parts d'intérêts d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune (les «Parts d'Intérêt» et individuellement, une «Part d'Intérêt»)

Le Commandité détient une (1) Part d'Intérêt de la Société.

Le Commanditaire détient neuf cent quatre-vingt dix-neuf (999) Parts d'Intérêt de la Société.

Chaque Part d'Intérêt de Commandité ou Part d'Intérêt de Commanditaire donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales, annuelles ou extraordinaires.

Article 7. Certificats de participation préférentiels

Après obtention de l'approbation préalable unanime de tout les Associés, la Société peut émettre des certificats de participation préférentiels (les «PECs») régis par les termes et conditions adoptés par le(s) Commandité(s) (les «Termes et Conditions»), étant entendu que tout PEC doit répondre aux caractéristiques suivantes:

- (i) En cas de transfert de PECs, tout PEC ne pourra être transféré à une personne qu'accompagné de la même proportion de Parts d'Intérêt détenues par le cédant, dans les conditions prévues par l'article 8 et doit être transféré dans ces conditions.
- (ii) Tout PEC ne pourra être remboursé qu'en même temps qu'une proportion égal de Parts d'Intérêt dans les conditions prévues à l'article 9 et doit être remboursé dans ces conditions.
- (iii) De même, les Parts d'Intérêt ne peuvent être transférées et/ou remboursées qu'en même qu'une proportion égale de PECs détenus par le même Associé.
- **Art. 8. Transfert des Parts d'Intérêt.** Après obtention de l'approbation préalable unanime de tout les Associés, la cession de Parts d'Intérêt entre Commanditaires est libre.

La cession des Parts d'Intérêt à un tiers non associé ne peut avoir lieu qu'avec (i) l'accord de tous les autres Associés, Commandités et Commanditaires, et qu'après (ii) que ces Parts d'Intérêt aient été proposées aux Associés.

Pour tout point autre concernant la cession de Parts d'Intérêt, il est fait référence aux dispositions de l'article 21 de la Loi et de l'article 1690 du code civil.

Les Parts d'intérêt sont indivisibles pour la Société, de telle sorte qu'elle ne reconnaît qu'un seul porteur de Part d'Intérêt pour chaque Part d'Intérêt.

Comme prévu aux articles 7 et 9, les Parts d'Intérêt ne peuvent être transférées et/ou remboursées qu'en même qu'une proportion égale de PECs détenue par le même Associé.

Si un Associé est une entité fiscalement transparente au regard des principes fiscaux hollandais, tout transfert de Part d'Intérêt ou toute admission et/ou substitution d'un Commanditaire sera nul et caduc.

Il doit être précisé qu'un Associé conserve son droit aux bénéfices acquis conformément à l'article 21.2a), mais non encore distribués conformément à l'article 21.2b) lorsqu'il cesse d'être Associé, sauf pour le cas d'un remboursement de Parts d'Intérêt comme indiqué à l'article 9. Des comptes intérimaires doivent être établis et approuvés par le cédant, le cessionnaire et le Commandité à la date du transfert des Parts d'Intérêt, pour déterminer le droit au profits de l'Associé sortant.

Art. 9. Remboursement des Parts d'Intérêt et des PECs. Après obtention de l'approbation préalable unanime de tout les Associés, la Société peut racheter ses propres Parts d'Intérêt. Dans le cas ou la Société rembourse des Parts d'Intérêts détenues par un Associé, la Société doit rembourser une proportion égale des PECs détenus par cet Associé.

Il doit être précisé que le montant versé à l'Associé en remboursement des ses Parts d'Intérêt sera égal au montant crédité à son Compte de Capital, qui inclura les montants spécifiés dans l'article 21.2c)

Art. 10. Forme des Parts d'Intérêt - Registre des Associés. Les Parts d'Intérêt ont et devront conserver la forme nominative.

Un registre des Associés ainsi que les livres de comptes de la Société seront conservés au siège social de la Société et pourront être consultés par les Associés le souhaitant.

Art. 11. Responsabilité des Associés. Le Commandité est responsable de toutes les dettes et pertes qui ne pourront être couvertes par les actifs de la Société. En cas de pluralité de Commandités, ils seront conjointement et solidairement responsables pour toutes les obligations de la Société. Le Commandité n'est cependant pas tenu de rembourser au Commanditaire les montants libérés de ses Parts d'Intérêt.

Le Commanditaire n'est responsable qu'à due proportion de ses apports, et n'a d'autres dettes que le montant non libéré des Parts d'Intérêts qu'il détient.



- **Art. 12. Gestion.** La Société est gérée exclusivement par un ou plusieurs Commandité(s). Le Commanditaire, ou les Commanditaires s'il y en a plusieurs, ne doivent pas prendre part à la gestion ou à la direction des affaires de la Société et n'ont aucun droit ou autorité pour agir au nom de la Société ou pour prendre part ou pour interférer de quelque façon que ce soit dans la gestion de la Société, ou pour voter sur des sujets relatif à la Société.
- Le(s) Commandité(s) est/sont investi(s) des pouvoirs les plus larges pour effectuer tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont par expressément réservé à l'assemblée des Associés par la Loi ou par ses statuts.
- Le(s) Commandité(s) aura/auront les pleins pouvoirs pour exécuter et approuver au nom de la Société tous les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

En cas de pluralité de Commandités, les décisions des Commandités seront valablement adoptées à la majorité des Commandités.

Art. 13. Délégation de pou voir . Le(s) Commandité(s) peut/peuvent, à tout moment, designer un ou plusieurs mandataires ad hoc pour exécuter des tâches spécifiques, sous réserve qu'en aucun cas, un Commanditaire ne peut être nommé mandataire. Le(s) Commandité(s) déterminera/détermineront les pouvoirs et la rémunération (s'il y a lieu) des mandataires, la durée de leur mandat et toute autre caractéristique de ce mandat. Les mandataires ainsi désignés sont dans tous les cas révocables ad nutum par décision du (des) Commandité(s).

La nomination de mandataires conformément à cet article n'aura pas d'incidence sur la responsabilité illimitée des Commandités.

- **Art. 14. Auditeur.** La Société peut nommer un auditeur et devra le faire dans les cas prévus par la Loi. L'auditeur sera nommé pas l'assemblée générale des Associés pour une durée qui ne pourra pas excéder six ans, renouvelable. L'auditeur peut être révoqué ad nutum par l'assemblée générale des Associés.
- **Art. 15. Représentation.** La Société sera liée par la signature d'un Commandité seul, ou en cas de pluralité de Commandités, par tout Commandité ou tout mandataire ayant pouvoir de signer au nom de la Société suite à une procuration donnée en conformité avec l'article 13 des statuts.
- Art. 16. Assemblée générale des Associés. Les Associés se réuniront autant de fois que nécessaire sur convocation du Commandité, ou, en cas de pluralité de Commandités, sur convocation de tout Commandité notifiée au moins un jour à l'avance. L'assemblée générale des Associés sera tenus au lieu indiqué dans la convocation.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Associés, il peuvent renoncer par écrit à l'obligation de convocation préalable.

Tout Associé peut être représenté à une assemblée générale des Associés en nommant par écrit au moyen d'un courrier, d'un fax, de moyens électroniques ou de tout autre moyen de communication adapté, une autre personne comme mandataire.

Sous réserve du sixième alinéa de l'article 16 de ses Statuts, les décisions à l'assemblée générale des Associés seront valablement adoptées à la majorité simple des Associés présents ou représentés à l'assemblée.

Nonobstant l'alinéa précédent, l'assemblée générale des Associés ne pourra pas valablement délibérer à moins que le Commandité ou, en cas de pluralité de Commandités, que tous les Commandités, soient présents ou représentés.

Toute assemblée générale des Associés convoquée pour modifier une clause des ces Statuts ne délibérera valablement que si la moitié au moins des Parts d'Intérêt émises est présente ou représentée et si l'ordre du jour mentionne la proposition de modification des statuts. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale des Associés peut être convoquée par lettre recommandée portant le tampon prouvant la date d'envoi à chaque Associé. Un telle convocation doit reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et le résultat de l'assemblée générale précédente. La seconde assemblée générale des Associés délibère valablement quelle que soit la proportion de Parts d'Intérêts présentes ou représentées. Les résolutions sont valablement adoptées par l'approbation des Associés représentant les trois quarts des Parts d'Intérêt émises et par l'approbation du Commandité ou, en cas de pluralité de Commandités, par chacun des Commandités.

Les décisions des Associés peuvent être prises par résolutions circulaires, dont le texte doit être envoyé par écrit aux Associés, en original ou par fax, e-mail, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication adapté. Les Associés exprimeront leur vote en signant les résolutions circulaires.

- Art. 17. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des Associés approuvant les comptes doit être tenue tous les ans dans les six mois suivants la clôture de l'exercice social, au siège social de la Société ou à toute autre place indiquée dans la convocation.
- Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 19. Bilan.** Chaque année avec effet à la fin de l'exercice social, le Commandité établit le bilan qui comprendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conformément aux dispositions de la loi en vigueur



Art. 20. Communication des documents. Tout Associé, soit en personne soit par un représentant, peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 21. Compte de capital et allocation des profits.

21.1 Compte de capital

Les apports des Associés seront inscrits dans un compte de capital («Compte de Capital») établi pour chaque Associé.

- 21.2 Allocation des bénéfices
- (a) Les Associés auront un droit à participation aux bénéfices à proportion des Parts d'Intérêt qu'ils détiennent pour la période durant laquelle ils ont été associés;
- (b) La distribution des bénéfices (s'il y a lieu) sera décidée annuellement dans les six mois de la fin de l'exercice social par l'assemblée générales des Associés, sur proposition du(des) Commandité(s) et à leur seule discrétion, et aucune distribution de bénéfice ne peut être faite sans un tel formalisme.
- (c) Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des fiais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Le montant qui peut être distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées.
- (d) Conformément à l'article 21.1, la Société établira un Compte de capital pour chaque Associés (Commanditaire(s) et Commandité(s)) qui reflétera: (i) les apports fait à la Société par les Associés et (ii) dans l'hypothèse où les bénéfices de la Société ne sont pas distribués aux Associés, le montant de la part non distribuée de chaque Associé et (iii) le montant des pertes subies par la Société à proportion des Parts d'Intérêt qu'ils détiennent pour la période durant laquelle ils ont été associés
- Art. 22. Dissolution Liquidation. En cas de dissolution de la Société, quelle qu'en soit la raison et le moment, la liquidation sera effectuée pas un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale de Associés ayant décidé la liquidation.

Cette assemblée générale des Associés déterminera également les pouvoirs du (des) liquidateur(s).

- **Art. 23. Répartition du boni de liquidation.** Après paiement de toutes les dettes et obligations de la Société, ou le dépôt de fonds à cette fin, le boni sera payé:
- (a) aux Associés, à due proportion du solde de leur Compte de Capital respectif jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal à leur solde juste avant cette distribution, mais après ajustement pour gains et pertes relatif à la disposition des actifs de la Société et la liquidation de ses affaires, que la disposition ait lieu ou non avant la liquidation de la Société, et par la suite.
 - (b) aux Associés proportionnellement aux Parts d'Intérêts détenues par chacun d'entre eux.
 - Art. 24. Divers. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents Statuts, les parties s'en réfèrent à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription et paiement

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire aux mille (1.000) Parts d'Intérêt émises par la Société comme indiqué ci-après:

1. CBS WORLDWIDE LLC souscrit à une (1) Part d'Intérêt et la paie par apport en numéraire d'un montant total de un Dollar américain (USD 1,-) qui sera alloué au compte de capital de la Société;

et

2. CBS STUDIOS INC souscrit à neuf cent quatre vingt dix-neuf (999) Parts d'Intérêt et les paie par apport en numéraire d'un montant total de neuf cent quatre vingt dix-neuf Dollars américains (USD 999,-) qui sera alloué au compte de capital de la Société.

Frais

Au taux de change de référence actuel de l'euro par rapport aux devises étrangères, calculé par la Banque centrale Européenne, à savoir: €1,- = \$1.2731,-, l'apport est évalué à €785.48,-.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de son enregistrement au Luxembourg à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Décisions des associés

Suite à la création de la Société, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg
- 2. CBS WORLDWIDE LLC déclare accepter être l'Associé commandité indéfiniment responsable.



3. CBS STUDIOS INC déclare accepter être l'Associé commanditaire de la Société responsable jusqu'à concurrence de son apport.

Déclaration

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 octobre 2006, vol. 438, fol. 31, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 octobre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007073828/242/479.

(070079990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

EUROP ASSISTANCE Société d'assistance, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 13.855.

Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROP ASSISTANCE

J.-C. Stoos / M. Dell

Administrateur délégué / Président

Référence de publication: 2007073888/2096/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05917. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

STP Software International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 107.017.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A .T.T.C. MANAGEMENT s.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a., Gérant

E. Patteet / J. P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007075315/813/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07339. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Atlantic Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 88.990.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 juillet 2002 et publiée au Mémorial C N ° 1559 du 30 octobre 2002



Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2007

Sixième résolution

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Le nombre des administrateurs est fixé à trois. Sont nommés:

- 1. Monsieur Dominique Philippe, Président du Conseil d'Administration, employé privé, demeurant à L 1232 Howald, administrateur- Président du Conseil d'Administration,
 - 2. Madame Martine Camus, employée privée, demeurant à L 1232 Howald, administrateur,
 - 3. Monsieur Gérard Gaillard, employé privé, demeurant professionnellement à L 2146 Luxembourg, administrateur. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an deux mille treize. Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un.

Est nommée:

1. EUROPÉENNE DE COURTAGE (LUXEMBOURG) SA, société anonyme ayant son siège social 63-65, rue de Merl - L 2146 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an deux mille

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Extrait certifié conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007075031/2703/30.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08057. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Clearstream Banking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.248.

En date du 13 mars 2007, les personnes suivantes ont démissionné du Conseil d'Administration:

- Monsieur Matthias Ganz
- Monsieur Mathias Hlubek

Il résulte ce qui suit du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 21 mars 2007:

- Marcus Thompson, avenue JF Kennedy, 42, L-1855 Luxembourg
- Yves Baguet, avenue JF Kennedy, 42, L-1855 Luxembourg

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des membres suivants:

- Jeffrey Tessler, CEO, avenue JF Kennedy, 42, L-1855 Luxembourg
- Marcus Thompson, avenue JF Kennedy, 42, L-1855 Luxembourg
- Yves Baguet, avenue JF Kennedy, 42, L-1855 Luxembourg

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007075035/2229/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08234. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Clearstream International, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 72.350.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 24 novembre 2006, les personnes suivantes sont réélues au Conseil d'Administration pour un second mandat de 4 ans:

- Monsieur Eric Hollanders
- Monsieur Roberto Vicario Montoya



En date du 13 mars 2007, les personnes suivantes ont démissioné du Conseil d'Administration:

- Monsieur Matthias Ganz
- Monsieur Mathias Hlubek

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 5 mars 2007:

- Monsieur Frank Wagener a été nommé au Conseil d'Administration pour une durée de 4 ans, route d'Esch 69, L-2953 Luxembourg

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des membres suivants:

André Roelants, Président

Reto Francioni, Vice-président

Jeffrey Tessler, Administrateur délégué

Michel Bois

Andrew Bruce

Ernst-Wilhelm Contzen

Guillaume Fromont

Ralf Gissel

Dominique Hoenn

Eric Hollanders

losef Landolt

Jean Meyer

Lutz Raettig

Paul Schonenberg

Renato Tarantola

Francesco Vanni d'Archirafi

Roberto Vicario

Antonio Zoido

Frank Wagener

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007075034/2229/42.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08240. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

FDV Venture, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle. R.C.S. Luxembourg B 86.049.

EXTRAIT

En date du 30 mai 2007, les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

- 1. De renommer avec effet immédiat pour une période venant à l'expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013:
- M. Pierre Vaquier, né le 30 décembre 1956 à Bourganeuf France et domicilié professionnellement au Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, F-92932 Paris La Défense France en tant que Administrateur de la Société.
- M. Eric Stampfli, né le 1 ^{er} octobre 1945 à Nice France et domicilié professionnellement au Cœur Défense Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, F-92932 Paris La Défense -France en tant que Administrateur de la Société.
- M. Laurent Lavergne, né le 5 juin 1970 à Beyrouth Liban et domicilié professionnellement au Cœur Défense Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, F-92932 Paris La Défense France en tant que Administrateur de la Société.
- M. Frédéric Heitz, né le 11 juin 1960 à Ingwiller- France et domicilié professionnellement au 4, square Edouard VII, F-75009 Paris -France en tant que Administrateur de la Société.
- 2. De renommer avec effet immédiat pour une période venant à l'expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013:



- MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) SA, enregistré au registre de commerce et de sociétés sous le numéro B 56 248 et avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en tant que Commissaire aux comptes.
- ERNST & YOUNG SA LUXEMBOURG, enregistré au registre de commerce et de sociétés sous le numéro B 88 019 et avec siège social au 7, Parc D'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en tant que Commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FDV VENTURE

Signature

Référence de publication: 2007075033/6571/33.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09349. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

IPIC Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 18.747.

Constituée par-devant M ^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 octobre 1981, acte publié au Mémorial C n ^o 290 du 31 décembre 1981, modifié par acte sous seing privé en date du 2 avril 2007, en cours de publication au Mémorial C.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Pour IPIC LUXEMBOURG

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075310/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06799. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Dolphin International Investments (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.111.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Pour DOLPHIN INTERNATIONAL INVESTMENTS (LUX) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075294/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06261. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Trefinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.060.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2007 que:

- L'Assemblée a décidé de fixer le nombre des administrateurs à six et de nommer les administrateurs suivants:
- M. Alberto Carletti, ayant son adresse professionnelle à I-20121 Milan, via Paleocapa 3;
- M e Arsène Kronshagen, ayant son adresse professionnelle à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde;
- M. Paolo Mazzoni, ayant son adresse professionnelle à I-20121 Milan, via Paleocapa 3;



- M ^e Alain Steichen, ayant son adresse professionnelle à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée;
- M e Jean-Pierre Winandy, ayant son adresse professionnelle à L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen;
- M. Alessandro Di Roberto, ayant son adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2007.

- L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de la société HRT REVISION Sarl, Val Fleuri 23, L-1526 Luxembourg. Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

TREFINANCE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007075011/2083/27.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04688. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Ingénierie Technique et Financière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 59.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INGÉNIERIE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE SARL

Signature

Référence de publication: 2007072607/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07544. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070078724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Grand Garage Scholer, succ. Charles Steinmetz et fils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 53.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRAND GARAGE SCHOLER, SUCC. CHARLES STEINMETZ ET FILS SARL

Signature

Référence de publication: 2007072608/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07550. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070078716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Europarc Dreilingen A3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 120.724.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour EUROPARC DREILINDEN A3 S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007072998/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06239. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Priwotag AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 113.801.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la société PRIWOTAG AG qui s'est réuni en date du 23 avril 2007 que: suite à la démission de Markus Neuenschwander, le Conseil d'Administration a procédé à son remplacement par cooptation, son mandat se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006, en nommant:

- Roland Beunis, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à:

4th Floor Eagle House, 108-110, Jermyn Street, SW1Y 6EE Londres, Angleterre

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007073460/635/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05365. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Ansbacher Group Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.073.575,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 102.888.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 5 juin 2007

En date du 5 juin 2007, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Ali Ahmed Al-Kuwari, né le 15 octobre 1961 à Qatar, Qatar, ayant comme adresse Abdulla bin Yasser Street, 9993 Doha, Qatar en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Martin Charles Say, né le 22 avril 1957 à Lima, Pérou, ayant comme adresse 26 Eaton Way, Great Totham, Maldon CM9 8EE Essex, Royaume-Uni en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Marwan Marouf Mahmoud, né le 15 février 1967 à Doha, Qatar, ayant comme adresse 15 Al Waab, 16298 Doha, Qatar en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Sheikh Hamad Bin Jabor Bin Jassim Al Thani
- Monsieur Jeffrey Brian Asseltine
- Monsieur Dazi Mehdi
- Monsieur Ali Shareef Al Emadi
- Monsieur Ahmed Al Sayed
- Monsieur John Rawlings
- Monsieur Hugh Titcomb
- Monsieur Ali Ahmed Al-Kuwari
- Monsieur Martin Charles Say
- Monsieur Marwan Marouf Mahmoud

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 7 juin 2007.

ANSBACHER GROUP HOLDINGS LIMITED
Signature

Référence de publication: 2007073360/250/34.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05174. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Geofelt, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.166.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOFELT

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

Référence de publication: 2007073383/1358/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07024. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

World Directories S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 104.542.

Extrait des résolutions des associés du 12 juin 2007

Il résulte de la résolution prise par les associés de la Société le 12 juin 2007 que Monsieur Christian Stahl, gérant APAX, demeurant 11, Possartstrasse, D-81679 Munich est remplacé de son poste de gérant, avec effet immédiat, par Monsieur Thibaut Large, gérant APAX, né à Compiègne (France), le 22 avril 1976, et demeurant 15, Portland Place, Londres W1B 1PT, Royaume-Uni. Monsieur Thibaut Large est nommé gérant APAX pour une durée indeterminée.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007073387/7178/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07179. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Entreprise EWEN Victor et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7374 Helmdange, 183, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 29.572.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENTREPRISE EWEN VICTOR ET FILS S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

Référence de publication: 2007073395/1358/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07031. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.



Brasserie-Bistrot LE TROQUET Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 7, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 85.106.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRASSERIE-BISTROT LE TROQUET Sàrl FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES Signature

Référence de publication: 2007073397/1358/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07034. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Emil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 93.025.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour EMIL S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007073480/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06217. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Eldorado S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 51.875.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007. Référence de publication: 2007073534/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF05104. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Edil International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 81.837.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Signature.

Signature.

Référence de publication: 2007073538/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04774. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.



Selva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 52.328.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007073540/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04788. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Financière de l'Alzette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 54.285.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 2 février 2007

- 1. Le siège social a été transféré de L-2270 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
 - 2. Monsieur Angelo De Bernardi a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 3. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B n ° 51.100, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
 - 4. Monsieur Jean-Marc Heitz a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 5. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.L, R.C.S. Luxembourg B n ° 64.474, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
 - 6. Madame Maria Ries-Bonani a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 7. La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. R.C.S. Luxembourg B n ° 34.766, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme

FINANCIERE DE L'ALZETTE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007073553/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04325. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

IT Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 70.476.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2007.

N. S. Mortensen.

Référence de publication: 2007072326/5029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02791. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.



Mirabelle Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 96.939.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007072457/635/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06710. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Jonquille Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.678.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la société JONQUILLE HOLDING S.A. qui s'est réuni en date du 23 avril 2007 que:

suite à la démission de Markus Neuenschwander, le Conseil d'Administration a procédé à son remplacement par cooptation, son mandat se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006, en nommant:

- Roland Beunis, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 4th Floor Eagle House, 108-110, Jermyn Street, SW1Y 6EE Londres, Angleterre

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007073445/635/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05349. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Naturwerk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 26.237.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007072570/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06728. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Nicko et Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 73.516.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007072571/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06739. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.



Hunter's Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 79.231.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007072572/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06729. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Nabors Offshore Americas Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 78.191.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance le 25 octobre 2006

Le 25 octobre 2006, le conseil de gérance de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de prendre acte du changement d'adresse de l'associé, SUNDOWNER OFFSHORE INTERNATIONAL (BERMUDA) LIMITED, désormais sis à l'adresse suivante:

Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda

Luxembourg, le 24 mai 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandataire Signatures

Référence de publication: 2007073934/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00478. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Eruti GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 118, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 41.553.

Le bilan au 31 décembre 1996 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007072577/7642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07602. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Marenostrum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 74.392.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007072588/7835/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07393. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.



Marenostrum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 74.392.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007072589/7835/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07399. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Glanbia Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 60.733.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 14 mai 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son poste d'administrateur avec effet au 30 avril 2007.
- Nomination de Madame Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant qu'administrateur avec effet au 30 avril 2007 et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007073940/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02189. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Marenostrum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 74.392.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007072590/7835/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07404. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

M.M. Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 48.845.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007072595/2105/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05889. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.



Primecite Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin. R.C.S. Luxembourg B 32.124.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007072596/2105/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05896. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Amaranth Advisors (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.802.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 9 mai 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Charles H Winkler, avec adresse au 1, American Lane, CT-06831 Greenwich, Etats-Unis, de son poste d'administrateur de catégorie A avec effet au 1 er janvier 2007.
- Nomination de Monsieur Alan Matano, avec adresse au 172, Locust Avenue, NY-10567 Cortlandt Manor, Etats-Unis, en tant qu'administrateur de catégorie A avec effet au 9 mai 2007 et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Référence de publication: 2007073942/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02195. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Realpromo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 63.718.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007072597/2105/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05901. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

PM Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 86.240.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007072599/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01956. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.



MM Invest S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 50.809.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007072600/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01941. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Ixos Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 27.592.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 5 avril 2007

En date du 5 avril 2007, le Conseil d'administration:

- A pris acte de la démission de Monsieur Jacques Bofferding, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 en date du 2 avril 2007 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Luxembourg le 15 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IXOS MANAGEMENT SA

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007075004/584/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06182. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Bureau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7260 Bereldange, 24, Elterstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 73.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BUREAU SA

Signature

Référence de publication: 2007072605/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03236. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Master Import, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 110.768.

L'an deux mille sept, le quatre juin.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Roland Hege, gérant de société, né à Wissembourg (France) le 20 octobre 1971, demeurant à F-67470 Trimbach, 4, Impasse des Champs,

détenteur de deux cents (200) parts sociales.



2.- Madame Nathalie Hirschler, infirmière, née à Wissembourg (France) le 30 octobre 1968, demeurant à F-67470 Trimbach, 4, Impasse des Champs,

détentrice de vingt-six (26) parts sociales.

3.- Monsieur Michel Hege, gérant de société, né à Wissembourg (France) le 20 septembre 1961, demeurant à F-67160 Steinseltz, 116, Schafbusch,

détenteur de vingt-quatre (24) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée MASTER IMPORT, s.à r.l. (numéro d'identité 2005 24 26 171), avec siège social à L-2529 Howald, 30, rue des Scillas, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 110.768, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 septembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 80 du 12 janvier 2006,

requièrent le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-2529 Howald, 30, rue des Scillas à L-5570 Remich, 23, route de Stradtbredimus.

Suite à ce transfert de siège social, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 2. alinéa 1 er . Le siège de la société est établi à Remich.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Hege, N. Hirschler, M. Hege, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 5 juin 2007, Relation: CAP/2007/1199. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 14 juin 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007073204/236/41.

(070079231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Jean Wagner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8065 Bertrange, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 28.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JEAN WAGNER SA

Signature

Référence de publication: 2007072606/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03224. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Insinger de Beaufort (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 62.234.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 11 juin 2007

En date du 11 juin 2007, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer le mandat de Monsieur Claude Beffort en tant qu'administrateur de la Société;
- de nommer Monsieur Herman Vismans, administrateur, né le 15 mars 1969 à Rotterdam, demeurant professionnellement à Parklaan 60, 5613 BH Eindhoven, Pays-Bas, en tant qu'administrateur de la Société pour une durée expirant à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société de l'exercice 2010.



Le conseil d'administration sera désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Rob Mooij;
- Monsieur Peter Sieradski;
- Monsieur Herman Vismans:
- Monsieur Christian Tailleur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Pour INSINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007075037/250/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06853. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

André & André S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 22, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 128.871.

L'an deux mille sept, le sept juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jorge De Almeida E Castro, indépendant, demeurant à L-8612 Pratz, 3A, rue Principale.
- 2.- Madame Liliana Goreti Domingues Da Silva, vendeuse, demeurant à P-3850 Albergarla A Velha, Avenida das Laranjeiras RdcA Lote 17, ici représentée par Monsieur Jorge De Almeida E Castro, prédit, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Luxembourg, le 31 mai 2007,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1 ^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de ANDRE & ANDRE S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente de mobilier avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

	Parts
1 Monsieur Jorge De Almeida E Castro, prédit	80
2 Madame Liliana Goreti Domingues Da Silva, prédit	20
Total:	100

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par un apport en nature de même montant ainsi que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été faite par les futurs associés sous leur unique responsabilité, lequel état après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.



Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

- **Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.
- **Art. 8.** La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
 - Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant unique de la société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jorge De Almeida E Castro, prédit.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-2560 Luxembourg, 22, rue de Strasbourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. De Almeida E Castro, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2007, Relation: EAC/ 2007/ 6338. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007073211/203/87.

(070079201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck